



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable**

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE SEICHES-SUR-LE-LOIR (49140)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral DIDD-2024 n° 40 du 28 février 2024, une consultation du public est ouverte en mairie de SEICHES-SUR-LE-LOIR, **du mardi 26 mars 2024 au vendredi 26 avril 2024 inclus** à la suite de la demande formulée par Monsieur Arnaud DEGEZELLE, directeur immobilier de la SARL SIG ANGERS en vue d'obtenir l'autorisation d'extension d'un entrepôt logistique implanté ZAC La Guittière 49140 Seiches-sur-le-Loir soumise au régime de l'enregistrement, visée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement rubrique n° 1510.2.b.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de SEICHES-SUR-LE-LOIR **du mardi 26 mars 2024 au vendredi 26 avril 2024 inclus**, aux jours et heures suivants :

Mairie de SEICHES-SUR-LE-LOIR :

le lundi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

le mardi et le jeudi : de 08h30 à 12h00

le mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

le premier samedi de chaque mois : 09h00 à 12h00

ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique Publication – consultation du public. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de SEICHES-SUR-LE-LOIR ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante :

pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.